



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 2805

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Préel, pour le groupe UDF.

M. Jean-Luc Préel. Ma question s'adresse à Mme Guigou, ministre des affaires sociales.

Madame la ministre, les Français sont, à juste titre, attachés à notre système de protection sociale, reconnu performant pour le curatif, mais, aujourd'hui, il connaît une crise grave dans tous les secteurs: médecine de ville, hôpital, clinique. Vous êtes quasiment muette et ne proposez aucune solution.

L'un des problèmes majeurs est celui de la démographie médicale, avec des spécialités sinistrées. On manque d'anesthésistes. Or, sans anesthésistes, il n'y a plus de service d'urgence, plus de chirurgie, plus d'obstétrique. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Des «décrets sécurité» ont été publiés à juste titre pour les maternités, prévoyant la présence de pédiatres. Or nous ne formons plus de pédiatres.

Vous êtes au pouvoir depuis quatre ans.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et ça va durer !

M. Jean-Luc Préel. Ne renvoyez pas la responsabilité sur vos prédécesseurs. Vous êtes responsables. Qu'avez-vous fait ? («Rien !» sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.) Que proposez-vous ? «Rien !» sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

La semaine dernière, en répondant à Pierre Méhaignerie, vous avez confirmé votre volonté d'appliquer les 35 heures à l'hôpital en janvier 2002. C'est votre décision !

Dans la pratique, comment allez-vous trouver le personnel supplémentaire...

M. Maurice Leroy. Ils n'ont pas de sous !

M. Jean-Luc Préel. ... et notamment des médecins, qui travaillent souvent soixante-dix heures ?

Compte tenu de la pénurie d'infirmières, trouverez-vous des infirmières ?

Comment les établissements financeront-ils les dépenses supplémentaires ?

La fédération hospitalière de France vous propose de supprimer la taxe sur les salaires. Qu'en pensez-vous ?

Les Français vous écoutent. De nombreux collègues ici présents sont présidents de conseil d'administration. Ils attendent avec intérêt votre réponse. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué de la santé.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. Tout d'abord, monsieur le député, nous avons beaucoup agi pour la prévention...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Ce n'est pas la question !

M. le ministre délégué à la santé. Je vais répondre, mais une mesure après l'autre.

Pour la première fois, les mesures de santé publique, le dépistage du cancer du sein, les campagnes d'information sont prises en charge par l'assurance maladie. C'est ce que vous demandiez depuis longtemps, monsieur Préel. Plus de santé publique, plus de prévention. C'est fait !

En ce qui concerne la formation des catégories qui étaient défavorisées, notamment les anesthésistes et les

pédiatres, une réforme de l'internat a été votée, que vous avez acceptée et dont vous vous êtes félicités. Ainsi, nous pourrons enfin avoir les places nécessaires dans les disciplines où nous en avons besoin.

Quant à la réduction du temps de travail, nous sommes en pleine négociation avec les syndicats. C'est en effet très difficile et très ambitieux à mettre en application à l'hôpital, mais nous le ferons. Un certain nombre de candidats aux professions médicales et paramédicales - je déteste d'ailleurs la différence - seront en effet formés: médecins, en plus de quatre ans et infirmières. Nous avons prévu 8 000 places de plus, deux années de suite, et nous les ouvrirons si c'est nécessaire. Ce sera un avantage pour le corps médical et pour le corps paramédical, mais aussi pour les malades.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Et l'argent ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Il faut des moyens supplémentaires !

M. le ministre délégué à la santé. Quand je vous réponds, vous me demandez où est l'argent. Quand je vous dis où il est, vous me répondez qu'on l'utilise mal. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2805

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2001, page 2805

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 23 mai 2001